

LA 91 RAISON

"LA RAISON 91" Organe de la
Fédération de l'Essonne des
Libres Penseurs"

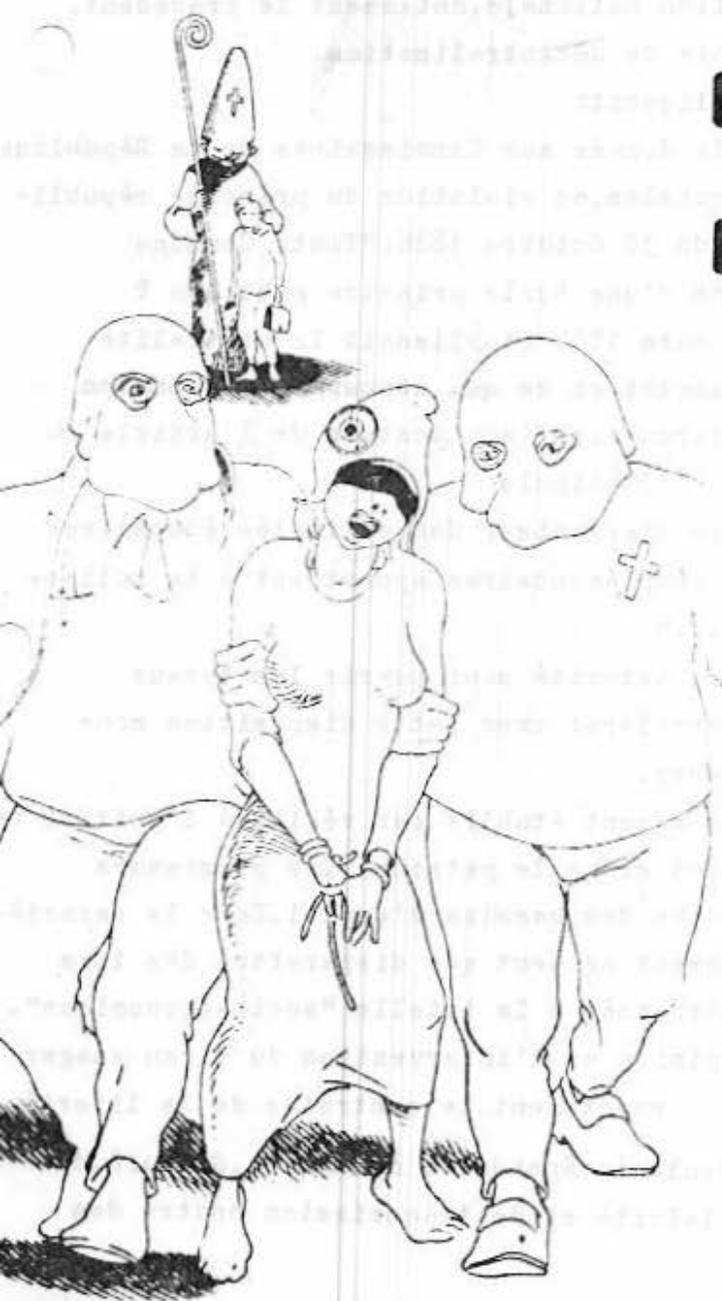
Siège social: Robert DUGUET
8 Allée Baden Powel YERRES
91 330.
Tél: 948 47 76.



"Le danger pour la République,
c'est de voir le Parti Clérical
devenir républicain."
Paul BERT.

Octobre 1984.

DECENTRALISATION ET LAICITE



Monsieur Chevènement, lors d'une récente intervention télévisée, vient de réitérer ses prises de position de la rentrée, en proclamant que l'école doit transmettre les connaissances. Monsieur Chevènement fait savoir à qui veut l'entendre, qu'il a beaucoup apprécié le livre de Milner "De l'Ecole" sur lequel nous publions ci-joint un article de Gérard Goujon.

Comme organisation anticléricale fondant son existence sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Libre Pensée juge du point de vue qui la gouverne: il faut rétablir la République Laïque, Une et Indivisible, qui seule permet qu'existe la première des libertés, celle de conscience.

La reconstruction de l'Ecole publique laïque passe par la réalisation de conditions incontournables:

- l'égalité de tous les enfants devant l'école, cela veut dire
- un programme national,
- des examens nationaux,
- un enseignement se contentant de transmettre les connaissances c'est à dire neutre vis à vis des croyances,
- des maîtres formés pour enseigner leur spécialité, indépendants des aléas de la vie associative locale, relevant donc de leur seule hiérarchie;

Pour satisfaire ces revendications minimum, il faut donc que tous les fonds publics aillent à l'école publique laïque.

Comment Monsieur Chevènement va t'il concilier l'affirmation de principes qui devenaient rares dans la bouche des ministres de l'Education Nationale, notamment le précédent, avec l'application des lois de décentralisation.

Ces lois impliquent:

- L'autorisation officielle donnée aux Commissaires de la République de fermer les écoles communales, en violation du principe républicain contenu dans la loi du 30 Octobre 1886: "Toute Commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique ?
- Tandis que la loi du 28 mars 1882 établissait la neutralité des locaux scolaires, notamment en ce qui concerne l'éducation religieuse, un projet de circulaire (application de l'article 26 de la loi du 22 juillet 83) stipule:

"L'initiative d'organiser des activités éducatives sportives et culturelles complémentaires appartient à la collectivité locale intéressée..."

Le maire aura autorité pour ouvrir les locaux scolaires à qui bon lui semblera: avec cette disposition nous régressons avant Jules Ferry.

- Les programmes scolaires seront établis par région, à l'initiative des conseils tripartites où siège le patronat. Ces programmes évolueront selon les besoins des bassins d'emploi. Donc le caractère national de l'enseignement ne peut que disparaître dès lors où l'instruction est subordonnée à la tutelle "socio-économique". Le fameux pluralisme d'opinion et d'intervention du tissu usager dans l'école est très exactement le contraire de la liberté de conscience. Sans une école indépendante du maire, du curé, du patron, il n'y a plus de laïcité et de transmission neutre des connaissances.

Les lois de décentralisation appliquées à l'école accentuent la rupture du contrat républicain, commencée avec le vote des lois antilaïques. Défendre les valeurs laïques? Appliquer la décentralisation, a dit Monsieur le ministre? Ici encore on ne pourra marier l'eau avec le feu.

LA REDACTION.

Le jumelage écoles-entreprises

Annoncé par le Premier ministre le 2 septembre, le jumelage écoles-entreprises commence à se mettre en place

Le 27 septembre 1984, Laurent Fabius s'est rendu à Bourgoin-Jallieu pour le premier jumelage entre l'Education nationale et quatre entreprises.

Le lycée d'enseignement professionnel Jean-Claude Aubry et les entreprises SCEMI-Alsthom atlantique, Lauzier, Unité hermétique et Saurer Diederichs sont appelés à collaborer.

Un exemple concret

La convention signée entre le lycée et les entreprises prévoit notamment l'accueil dans l'une des entreprises d'un groupe d'élèves en 3^e année de mécanique générale. Chacun sera associé avec un compagnon sur un poste avec pour objectif d'occuper ce poste.

Au terme de cette association, un groupe d'ouvriers se rendra dans le LEP et bénéficiera d'un stage de formation d'une à deux semaines. Par exemple, le LEP et une des entreprises organiseront une formation complémentaire proposée aux élèves et aux ouvriers. Cette formation pourrait porter sur les automatismes par robotique, ou la spécialisation de l'opérateur, mais également sur la maintenance des commandes numériques.

L'entreprise et le lycée étudieront, dès 1985, l'organisation d'actions de longue formation, sanctionnées par des diplômes de l'enseignement technologique.

Les conventions de jumelage

Cet accord n'est que le premier exemple des conventions de jumelage qui seront établies sur des princi-

Les principes

- Le jumelage s'effectue entre un ou plusieurs établissements et une ou plusieurs entreprises.

Il paraît préférable de s'en tenir aux entreprises productrices de biens ou de services, afin de disposer de partenaires pleinement au contact des réalités économiques.

- Cette opération sera suivie par un groupe de pilotage au niveau académique. Au niveau local, le cadre du bassin d'emploi devrait être privilégié.

- Le jumelage n'est ni tutelle ni parainage; cela suppose que les établissements et les entreprises qui décident de collaborer apportent chacun une contribution aux besoins exprimés du partenaire.

- Le jumelage sera concrétisé par la signature d'une convention entre établissement et entreprise.

Le contenu du jumelage

- Collèges et lycées:

- favoriser la participation des entreprises et de leurs techniciens à l'action éducative des établissements scolaires,

- favoriser l'accès des élèves et des professeurs aux équipements modernes et aux techniques nouvelles utilisés dans les entreprises,

- organiser des "séquences éducatives" et des stages en entreprise,

- généraliser l'alternance entre la formation théorique et la formation pratique,

- faciliter les travaux pratiques en liaison avec les entreprises,

- stimuler les actions de formation continue assurées par les lycées.

- Ecoles:

Les écoles pourront organiser, en nombre limité, au niveau du cours moyen, des "classes en entreprise" selon le principe des "classes transplantées". Une occasion pour les élèves de mieux percevoir les évolutions technologiques et surtout de mieux

Ci-joint un article de la "Lettre de Matignon", publication du Ministère de l'Intérieur.

Monsieur Chevènement en 1979 dans les colonnes de la revue "Ecole et Socialisme": "Le risque serait, sous prétexte de "décentralisation" ou de "politique contractuelle" de dissoudre l'école dans une pluralité de filières et de réseaux éducatifs qui ne feraient que reproduire en son sein, le désordre et les ségrégations existant dans la société civile."

Monsieur Chevènement ministre de l'Education Nationale: "La décentralisation doit être facteur de responsabilisation et de meilleure adaptation des établissements aux différents publics scolaires."

Monsieur le ministre parlait en 1979...

On ne paiera plus les Curés...

MAIS LES MAITRES D'ÉCOLE

Contribuables !

C'est entendu ; NOUS NE PAIERONS PLUS LES CURÉS ;
A cette nouvelle, beaucoup de vous, écrasés d'impôts, vont sans doute pousser un gros soupir de soulagement.

Pourquoi, s'il vous plaît ?

Ah ça ! vous seriez-vous figuré par hasard, naïfs contribuables, que la suppression du budget des cultes allégerait la note du percepteur ?

C'est une ERREUR, une GROSSE ERREUR !

D'abord cet allègement serait maigre, car le budget des cultes ne coûtait à chacun de nous que

1 fr. 13 centimes !!

Soit un peu plus de 22 sous.

Et puis le gouvernement est moins que jamais décidé à diminuer les impôts.

Jugez-en :

Sans compter les 50 millions nécessaires pour appliquer la nouvelle loi militaire, nous allons avoir à payer au bas mot 90 millions pour donner l'instruction Laïque(!) à 1.600.000 enfants instruits naguère par les religieux et les religieuses sans qu'il en coûtât un sou à l'État, par conséquent au contribuable.

Voilà déjà que M-M les instituteurs et MMme les institutrices laïques se prévalent de ce surcroît de travail pour réclamer une augmentation de salaire. Et l'État, avec cette prodigalité qui caractérise les gens qui reglent leurs comptes avec l'argent des autres leur alloue la bagatelle de six millions.

Rien que ça !...

Et tout cet argent pour faire la propre besogne que vous savez :

Corrompre l'âme de nos enfants ! les pousser, garçons et filles, comme le disait M. Amann, au Congrès de Lille, « vers l'intégralité des fonctions humaines ! »

En faire des athées, des libres-penseurs, des antipatriotes, de futurs Francs-Maçons.

Et notez bien que ces « primaires » ne se foulent pas la rate...

On a calculé qu'un instituteur laïque, grassement rétribué, comme nous avons pu en juger, fait à peine, dans l'année 199 jours de classe !.

LA PREUVE

Sur les 365 jours de l'année, si nous défalquons 50 jours de grandes vacances, 15 jours à Pâques, 2 jours à la Pentecôte, 1 jour à l'Ascension, 2 jours au 1^{er} de l'An, 2 jours au 11 juillet, 1 jour au carnaval, 2 jours au examens, 5 jours de conférences, 43 dimanches (décalcation faite de ceux des vacances), 43 jeudis (même observation).

Nous arrivons donc à un total de cent soixante-six jours de congés !.

Reste donc pour 199 jours de classe !.

A tous ces avantages, l'instituteur (voire même l'institutrice !...) joint presque toujours le bénéfice qu'il retire du secrétariat de la mairie. Dans certains cas, l'administration va même jusqu'à l'imposer aux maires qui ne sont pas « dans les eaux », et alors l'instituteur devient un véritable espion !... touchant encore, dit-on, des appointements spéciaux pour cette besogne malpropre. Nous pourrions citer quantité de nos amis qui ont été victimes des basses manœuvres de l'instituteur, leur secrétaire de maires.

En tous cas c'est là qu'il faut les voir à l'œuvre, ces gaillards-là !... Il y a des exceptions heureuses, mais malheureusement notre nouvelle génération de maîtres d'école n'est que cela, une bande de gens qui ne sont ni aimables, ni complaisants, ni polis !..

CONTRIBUABLES,

C'est entendu, vous ne paierez plus le curé, ami des pauvres, des vieillards et des malheureux !... mais vous continuerez à payer grassement l'instituteur, cet orgueilleux demi-savant qui vous vole l'âme de vos enfants !

Allons ! travailleurs qui peinez de longues heures pour nourrir votre famille, est-ce là le but de vos efforts ?

Rappelez-vous une bonne fois que, de par le suffrage universel, vous êtes les maîtres, et sachez imposer votre volonté à ces parasites et à ces tyrans !

LE PETIT PATRIOTE.

De l'école (J.-C. Milner)

Dans le flot quasi-monstrueux des rapports sur tel ou tel aspect de l'école, des comptes-rendus de commissions diverses, des "manuels" de pédagogie quelques livres arrivent à paraître qui tentent de soulever le voile de l'obscurantisme que les Legrand, Prost, Jean-Marc Favet et autres "spécialistes" des sciences de l'éducation distillent à haute dose avec la bénédiction du Ministre de l'Éducation nationale et le soutien actif militant des autorités syndicales en place dans le S.N.I., le S.N.E.S. ou la F.E.N.

Le livre de Jean-Claude Milner : "De l'école" est de ceux-là. C'est déjà dire tout son mérite et toute la haine qu'il va s'attirer dans la bonne presse. Déjà dans les "Nouvelles", Jean-Claude Milner est accusé de tenir : « un discours de restauration, élitiste ». C'est pourtant une bouffée d'air pur qu'insufflé ce livre à tous ceux qui comme nous pensons qu'à l'école les enseignants ont pour devoir d'instruire les élèves, celui d'apprendre.

L'auteur part d'une définition de l'école : « Parler l'école - dit-il - c'est parler de quatre choses : 1°) des savoirs; 2°) des savoirs transmissibles; 3°) des spécialistes chargés de transmettre des savoirs; 4°) une institution qui met en présence les spécialistes et les sujets à qui l'on transmet. »

Puis, il ajoute et c'est l'objet des différents chapitres du livre que la quasi-totalité des réformes scolaires dans le passé récent et actuellement, visent toujours à remettre en cause l'un de ces quatre termes et ce faisant c'est à l'édifice scolaire tout entier qu'elles s'attaquent.

L'auteur dit très bien que l'on peut « ajouter d'autres déterminations aux quatre déterminations essentielles ». Ainsi on peut souhaiter que l'enfant soit heureux à l'école mais ce souhait et les moyens pour y parvenir ne peuvent que se surajouter à l'essentiel et non le remplacer : leur bonne école serait une école où

l'élève serait heureux d'apprendre et le maître satisfait d'enseigner. Malheureusement, Jean-Claude Milner fait la démonstration que les réformes successives, la **Réforme**, précise-t-il, ont toujours fait passer « les bénéfices additionnels », le bonheur, la bonne santé physique ou morale, l'usage de quelques techniques de pointe... pour une fin en soi.

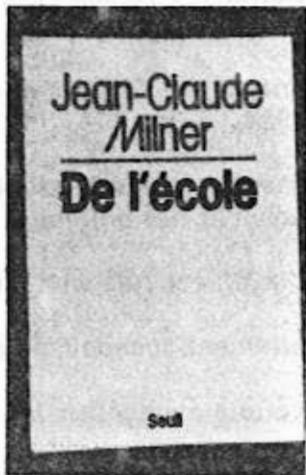
Apprendre est secondaire quand ce n'est pas nuisible ! *Enseigner n'est plus de mise*, c'est même tout à fait rétrograde ! L'élève devient l'enfant et chacun sait qu'ils sont différents alors à quoi bon une institution scolaire qui était un facteur d'unification ! L'enseignant n'est qu'un éducateur, un animateur. Quant aux savoirs « Qu'est-ce qu'ils en ont à faire les gosses d'immigrés les loubirds... » Leur école c'est la rue.

Le rapport de la commission nationale sur l'école présidée par Jean-Marc Favret, directeur des écoles, diffusée par le ministère actuellement, dans les établissements élémentaires et que Jean-Claude Milner n'avait pas lu en écrivant son livre distille doucement, sans en avoir l'air mais avec une certaine insistance - une médecine douce en quelque sorte - de telles affirmations.

Les analysant d'un point de vue théorique — mais chacun trouvera mille exemples dans la vie quotidienne pour illustrer les démonstrations du livre — mais chacun trouvera mille exemples dans la vie quotidienne pour illustrer les démonstrations du livre. Jean-Claude Milner s'attache à remettre à leurs places véritables les diverses campagnes souvent bien menées qui visent toutes à dénier à l'école un quelconque rôle positif. C'est le cas des "théories" sur l'échec scolaire, l'existence et le développement de pseudosciences de l'éducation (l'ex-pédagogie), le verbiage des spécialistes des sciences de la communication, les médias, la soi-disant nouvelle culture de l'informati-

que, la différence élevée comme un principe absolu.

Bien sûr ceux que Milner appelle les "réformateurs pieux" se gardent bien de dévoiler leurs véritables motivations et intentions. C'est le discours de l'Autrement : « On ne dira pas que l'école doit disparaître, mais qu'elle doit continuer d'une Autre manière ».



L'ensemble des réformes ont un point commun : « Depuis 1945, tous les thèmes de toutes les réformes de tous les niveaux d'enseignement sont d'origine chrétienne... Des chrétiens viennent ces locutions et ces vœux inimitables, où le loyal sans cesse prend un air déloyal : dévaluation de l'institution au bénéfice de la communauté; dévaluation des savoirs au bénéfice du dévouement; dévaluation de l'instruction au bénéfice de l'éducation; dévaluation du cognitif au bénéfice de l'affectif; intrusion dans les âmes et ouverture au monde... »

Plus loin, Jean-Claude Milner note qu'il existe aussi une dévaluation "laïque" des savoirs fondée sur le raisonnement suivant : « — il n'y a pas de savoirs indépendants des sociétés où ils s'enseignent : — à notre société n'est pas une société libre, — donc les savoirs qui s'y enseignent concourent à l'oppression ».

Quand les deux cas c'est le problème politique de la démocratie et de la laïcité

qui est posé. L'auteur le dit très bien : « Qu'y a-t-il de moins laïque de fonder l'école sur le lieu de vie ? C'est retrouver l'ambition des sectes religieuses qui veulent toujours que leurs cloîtres vaillent des mondes ».

Dans la conclusion de son livre, Jean-Claude Milner donne la formule suivante : « Le principe de l'école, le seul qui lui donne un sens, est le suivant : Aucune ignorance n'est utile ».

Nous faisons nôtre ce principe et redisons-le, lire le livre, "De l'école" participe de la lutte contre l'ignorance. C'est un livre utile et qui vient au bon moment. Il se termine sur une question centrale : « Du même mouvement qu'ils se veulent une nation libre, les Français se veulent donc une nation savante ».

Mais les réformateurs pédagogues veulent une France qui ignore la Révolution française, Voltaire et Victor Hugo. Ici Jean-Claude Milner met le doigt sur un point crucial mais qui n'est pas développé. Il y a un fil rouge qui relie la lutte pour le développement de l'instruction donnée au peuple de Condorcet à la Commune de Paris, des rationalistes de la fin du XIX^e siècle au combat laïque d'aujourd'hui comme il y a une constante dans le combat de l'Eglise des Falloux, Montalembert, Mgr Dupanloup au Legrand d'aujourd'hui, sans oublier Savary.

Que les réactionnaires d'aujourd'hui se soient glissés dans la peau de doux agneaux de gauche. Que les obscurantistes d'aujourd'hui disent parler au nom de l'intérêt de l'enfant, au nom de pseudosciences de l'éducation ils ne font que défendre l'existence d'une classe de privilégiés. Ils ne font que combattre les libertés arrachées par deux siècles. Ils veulent remettre en cause les pas en avant effectués vers la justice et l'égalité.

Gérard Goujon

Yves ATTOU
7 rue des Marronniers

91000 BONDOUFLE

Bondoufle le 17 octobre 1984

au Citoyen Robert DUGUET
Président de la Libre Pensée
de l'Essonne.

Cher citoyen et ami,

J'attire ton attention sur l'article de presse paru dans le "Parisien Libéré" du 10 Octobre 1984.

On y apprend qu'une certaine "Association Catholique Amicale" aurait célébré une messe en l'honneur des animaux.

Il semble même qu'on est fait une bénédiction des chiens et chats présents.

Je suis personnellement scandalisé par cette pratique.

Va t-on assister à une évangélisation des animaux ?

Il me paraît opportun que ces articles de presse soit reproduit dans "La Raison 91" et qu'une protestation soit adressée à l'Association Catholique Amicale.

Salut Républicain.

Yves ATTOU

CHAMPLAN On bénit bien les animaux..

Dimanche, c'est une ôle de messe pour drôles paroissiens qui s'est déroulée dans l'église de Champlan. Jugez-en plus : cette messe était donnée en faveur des animaux des mouvements qui les défendent. Si Brigitte Barthelemy ne comptait pas parmi les ouailles présentes, par contre, chats et chiens, souvent dissimulés dans des sacs, ont suivi (dans le silence et le recueillement), la sainte cérémonie. Cela malgré la notification, apposée sur le portail de l'église, indiquant que les animaux étaient interdits dans l'enceinte de la maison de Dieu.

Pourtant, cette messe plutôt originale n'a rien de fantaisiste. Elle était en effet donnée à l'occasion de la fête de Saint François d'Assise, nommé par le pape « Patron céleste des écologistes ». Dans l'église, on était donc invité à prier pour la protection animale, pour la défense de la nature et les mouvements qui s'y consacrent. Après la messe, que l'on doit à l'Association catholique pour le respect de la création animale, il fut procédé à la traditionnelle bénédiction. Mais, plutôt que de défiler dans l'allée centrale en attendant la communion, cette fois, chats et chiens attendaient

avec une sérénité et une patience très variable (selon l'espèce), le sacrement. De l'épagneul au teckel dont les maîtres étaient même venus de Paris en autocar,

la gente animale fut généreusement bénie. Reste à se demander si toutous et minous ont profondément ressenti la grâce qui leur était faite et si, depuis, ils

se sont ouverts à la foi. En tout cas, voilà une injustice réparée ; puisque jusqu'à présent, le bénitier n'était réservé qu'aux... grenouilles.

Bénis soient les animaux !

L'Association catholique animale a fait célébrer une messe, en l'église de Champlan, afin de prier pour la protection animale, la défense de la nature et les mouvements qui s'y consacrent.

A l'issue de la cérémonie, les maîtres qui avaient amené leurs animaux familiers, chiens et chats de toutes sortes, ont fait bénir leurs petites bêtes, certaines même venues de Paris. Lire nos informations en page 18.

Notre camarade Odette LAMY de Saint Rémy les Chevreuses nous communique :

"Notre camarade libre-penseuse Rosette BIENVENU n'est plus. Militante active, elle avait constamment lutté pour l'émancipation féminine. Médecin à Chevreuse, elle nous a quitté à l'âge de 57 ans, dans l'exercice de son métier. Elle était membre du Conseil d'Administration de l'hôpital de Chevreuse et venait d'être nommée chevalière dans l'ordre national du mérite. Elle était membre du Parti Socialiste. Elle avait sollicité son adhésion à la Libre Pensée au printemps dernier."

LA FEDERATION DE L'ESSONNE SALUE LA MEMOIRE DE
ROSETTE QUE SA FIDELITE DE MILITANTE LAIQUE AVAIT CONDUITE
A REJOINDRE **NOS** RANGS.

Transmis par notre camarade Rachel LAMBERT :

Les méthodes naturelles de contraception-les seules à être autorisées par l'Eglise catholique- ne sont pas toujours justifiées, a déclaré Jean Paul II au cours de l'audience générale du 5 septembre.

"L'utilisation des périodes de non-fécondité peut devenir une source d'abus si les couples cherchent par ce moyen à éviter de procréer sans juste raison ou à faire descendre la procréation en dessous du niveau socialement convenable pour leur famille.", a déclaré le pape. Selon lui "le niveau (de procréation) doit être établi en prenant en compte non seulement l'intérêt de la famille, la santé et les possibilités financières des époux, mais aussi les intérêts de la société auxquels ils appartiennent, l'intérêt de l'Eglise, et enfin de toute l'humanité."

Commentaire de notre amie Rachel LAMBERT: "Merci Dieu tout-puissant, merci Dieu de bonté et de miséricorde."

EXTRAIT DE TMOIGNAGE CHRETIEN DU 23 AVRIL 1983

ENTRE LEGRAND ET LES AUMONERIES DES LYCEES MON
COEUR BALANCE /

-Editorial de Georges MONTARON, grand catholique social devant l'Eternel:

"Nous sommes fiers de ces écoles (l'école publique) qui nous ont appris à devenir des hommes, même si nous pensons qu'elles doivent évoluer, se libérer de trop d'inerties, s'ouvrir à des pédagogies nouvelles, être moins scélorées et plus dynamiques."

Avec Legrand et Prost, l'école publique serait donc acceptable !

-Intervention de René BAPTISTE (69)

"L'Eglise officielle défend les intérêts de 20% de familles

du privé(car elles sont certainement toutes catholiques!)
eh bien nous cathos de la laïque;Eglise du peuple,Eglise laissée
pour compte,pour avoir fait de mauvais choix,nous,nous donnons
les moyens aux aumôneries de nos écoles laïques de diffuser
la foi au 80% restants."

Monsieur Baptiste crache le morceau,il s'agit de
cléricaliser le terrain perdu.

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION:

Je demande mon adhésion à la Libre Pensée :

NOM PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

**N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE SIGNER "L'APPEL AUX CITOYENS"
APPEL DU CONGRES NATIONAL DE NOTRE ORGANISATION A
TOUS LES CITOYENS**

- POUR LA DEFENSE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE LAIQUE
- POUR LA REPUBLIQUE UNE, LAIQUE ET INDIVISIBLE.

APPEL A SOUSCRIPTION

Un livre de

ROBERT DUGUET

« CLERICALISME ET

NEOSOCIALISME »

Pour une génération socialiste, qui a fondé son engagement militant autour de l'école et des valeurs républicaines, un constat s'impose aisément: l'offensive antilaïque, commencée sous Pétain, et continuée à l'instigation des gouvernements successifs de la Vème République, à travers les lois Debré-Guermeur, n'a pas été bloquée par l'émergence d'une majorité politique de gauche. Les bases traditionnelles du mouvement socialiste ont au contraire subi depuis trois ans un feu concentré de réformes, de lois et de décrets remettant en cause l'instruction publique laïque, fondement essentiel de la République, Une et Indivisible.

S'appuyant sur les forces que libère la crise de la structure capitaliste, l'Odieux Parti Prêtre a su se donner les moyens d'une nouvelle offensive. Depuis l'appel de Mounier le catholicisme social a évolué dans un espace moins cléricalisé et a mené une patiente stratégie d'infiltration des institutions, des partis, des syndicats, des associations. Le nouveau Parti Socialiste, dans les conditions historiques où il s'est reconstruit, a été une cible de choix du personnalisme autogestionnaire. On ne juge bien les idées que lorsque celles-ci deviennent des forces matérielles: entrés dans la quatrième année du septennat de François Mitterrand, on peut aujourd'hui apprécier l'ampleur des dangers que nous fait courir une politique scolaire, dont le cadre général a été tracé par le démocrate-chrétien Fontanet et dont les rénovateurs conviviaux se font les apprentis-sorciers irresponsables et zélés.

Mais l'Eglise représente-t-elle une puissance sociale si efficace à renverser l'édifice républicain, alors que tous s'accordent à reconnaître la déchristianisation de la société civile? En 1930, Marceau Pivert, dirigeant de l'aile gauche de la SFIO, dénonçait l'accord historique passé entre les anciens jacobins et le Christianisme social. Parce que les enfants spirituels de Combes et de Ferry craignaient par dessus-tout de voir surgir, derrière les revendications du jacobinisme, le drapeau des exécuteurs testamentaires de la Commune, ils passaient un pacte avec le Catholicisme Social. Ceux qui, dans l'histoire passée, ont défendu l'héritage du bonnet phrygien contre les tenants des particularismes régionaux, de la chouannerie et du cléricalisme, ceux-là même qui dirigent le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français aujourd'hui, pour des raisons historiques différentes, ont consentis à ouvrir la porte des organisations laïques à la pénétration du cléricalisme militant: là est pour nous la raison primordiale de la plus récente incarnation de l'Ange: le néo-socialisme.

Ce livre ne prétend pas fournir une réponse de chercheur aux processus qu'il veut décrire: il est le travail d'un militant laïque, cherchant les voies et les moyens de rassembler pour défendre les conquêtes séculaires du mouvement ouvrier. Il est un appel pour la discussion et le combat. Aucun parti, possédant une représentation parlementaire, n'inscrit dans son activité aujourd'hui la défense de la laïcité institutionnelle, fondement de la démocratie politique. Je suis certain que les hommes et les femmes qui sont restés fidèles au drapeau de Jaurès et de Condorcet, sauront y reconnaître ce qui relève de leur tradition. De nombreux militants s'interrogent aujourd'hui: l'heure n'est-elle pas venue de reconstruire l'unité socialiste? Non pas celle du Sillon, mais celle de 1905. Dans la question scolaire, elle rejettera les fruits vénéneux de la Démocratie Chrétienne

BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

NOM PRENOM

ADRESSE(exacte avec code postal)

.....

Je joins un chèque de 50,00 francs et en cas d'expédition postale j'ajoute 10,50 francs.

(A renvoyer à Robert DUGUET 8 Allée Baden Powel YERRES 91 330/